

Commentaires postés sur le blog de l'Eco-quartier de Louvres et Puisieux-en-France

## Articles relatifs à la démarche de concertation

---

### Les règles de la concertation

Article publié le 25 janvier 2010

#### Puisseuxmail

13 février, 2010 à 21:58

Nous ne percevons en aucune façon dans ces divers articles les remarques des habitants de Louvres et Puisieux à propos de ce projet . Y aurait-il censure du fait des chargés de sa promotion ? Cela serait un comble pour l'instance chargée de la concertation et donc de recueillir les remarques et suggestions des futurs riverains des nouveaux quartiers. Il est nécessaire de vous rappeler qu'au travers du Forum de discussion du site Puisieux Mail nous avons recueillis les avis suivants : – Sur la base du plan de masse Puisieux est littéralement pris en tenaille par les nouveaux quartiers – A-t-on pensé aux nouveaux axes de communication pour drainer les mouvements des nouveaux habitants ? - « Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs » et en premier lieu réaliser les infrastructures et équipements publics avant de pratiquement doubler la population . - Il ne faut pas oublier également que la crise économique et financière n' est pas achevée : les mises en chantier et dépôt de Permis de Construire ont chuté de 20 % , les prêts immobiliers sont de plus en plus contraignants ,etc.. Je ne vois pas quels est le banquier qui va s'engager sur ce projet ... Même le conseil général du Val d'Oise dans sa revue officielle ne mentionne pas l' eco-quartier ... PuisieuxMail

#### Ville Ouverte

19 février, 2010 à 16:41

Bonjour,

Sur le blog, la parole des habitants est relayée de deux manières : - d'une part, tous les comptes-rendus des ateliers précédents ainsi que leurs résumés sont disponibles dans la rubrique Ateliers. - d'autre part, la plupart des articles sont ouverts aux commentaires des internautes. Chaque question recevra une réponse . Le blog a été ouvert il y a quelques jours, ce qui explique qu'il n'y ait pas encore de commentaires des habitants de Louvres et Puisieux.

En attendant, voici quelques réponses à vos questions : - De nouveaux axes de communication et des infrastructures sont prévus dans le cadre du projet d'Eco-quartier : doublement du franchissement du pont de la gare de Louvres, création d'une voie de contournement au nord de la zone urbanisée des communes de Louvres et Puisieux, création d'une ligne de transport en commun depuis la gare de Louvres vers la plateforme de Roissy. Ces questions seront abordées prochainement dans le cadre d'un atelier spécifique aux questions de déplacement le 3 mars et un article sera publié à ce propos. - Une étude de programmation des logements et des

équipements a été réalisée par l'agence Alphaville pour mieux cerner le profil des nouveaux arrivants et les besoins de l'ensemble des habitants. Deux ateliers seront prochainement consacrés à cette question le mardi 23 février et le mercredi 17 mars.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, cordialement

### **Lemire Martine**

*20 fevrier, 2010 à 12:58*

Bonjour, Est-on certain d'avoir des entreprises qui s'installent dans la nouvelle ZAC car autour de nous à Marly, Fosses et même Louvres beaucoup de sites sont vides d'activités et constituent des friches industrielles ?

### **Ville Ouverte**

*23 fevrier, 2010 à 10:19*

Bonjour,

Deux projets de zones d'activités portés par la communauté de communes Roissy Porte de France sont en cours à Louvres et à Puisseux-en-France : la ZAC de la Butte aux Bergers dont l'aménagement devrait débuter dans les prochains mois et la ZAC du Bois du Temple dont la création est envisagée cette année et pour laquelle une réunion publique sera organisée le 15 mars à Puisseux-en-France. A l'écart des habitations, avec un accès direct sur la Francilienne, ces deux projets présentent des atouts logistiques et des entreprises se sont déjà déclarées intéressées pour s'y installer. En améliorant l'offre d'emploi sur les deux communes, ces deux projets participent à une logique de diminution des trajets domicile-travail et à la mise en place d'une ville des courts chemins qui est un des objectifs du projet de l'Eco-quartier.

En ce qui concerne ce dernier, à ce stade du projet, il est encore difficile de dire quels types d'entreprises seront ciblées et où elles s'installeront. Des études supplémentaires seront lancées ultérieurement. Dans le cadre du dossier de création de la ZAC de l'Eco-quartier, des secteurs préférentiels pour la localisation d'équipements et d'activités seront localisés (notamment sur le pôle Gare) sans préciser la nature de ces activités. Celles-ci devront cependant être compatibles avec la nature résidentielle des quartiers. De ce fait, il s'agit plutôt d'activités de bureaux et de services, qui privilégient « les activités économiques présentant une richesse en emplois importante par rapport aux surfaces utilisées. » comme le préconise le SCOT du SIEVO

Cordialement,

## **Jp Cousyn**

*23 fevrier, 2010 à 17:53*

quel est l'intéret fiscal que peut avoir une commune et ses habitants à ce que des entreprises s'instalent sur cette commune?

## **Ville Ouverte**

*24 fevrier, 2010 à 10:38*

Bonjour,

Depuis le 1er février 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET). Toute entreprise implantée sur un territoire versera une taxe à la commune qui l'accueille, et participera aux ressources fiscales locales. Les répercussions de cette réforme sur les finances locales restent toutefois floues en attente des modalités de mise en place de la CET. Les communes continuent en revanche de percevoir la taxe foncière sur le bâti.

Louvres et Puiseux-en-France font en outre partie de la Communauté de communes de Roissy Porte de France où un système de péréquation permet de lisser les différences de ressources fiscales entre communes. Une commune percevant des ressources fiscales des entreprises très élevées, à l'instar de Roissy-en-France par exemple, mais qui ne contribue que peu à l'effort de construction de logement (contraintes du PEB) doit reverser une partie de ses ressources aux communes qui construisent et doivent assurer la construction d'équipements.

D'ici quelques mois, le cabinet FCL étudiera les conséquences de la mise en place de l'Eco-quartier sur les finances locales de Louvres et de Puiseux.

L'installation de nouvelles entreprises revêt par ailleurs un intérêt autre que fiscal. Elle est synonyme de nouveaux emplois qui pourront profiter aux habitants ou futurs habitants des deux villes, de nouveaux débouchés pour des sous-traitants locaux ou des commerçants. Elle permet enfin d'envisager une réduction globale des migrations quotidiennes auxquelles sont contraints de nombreux Puiséens ou Lupariens qui pourraient demain travailler à proximité de leur domicile.

Cordialement,

---

## Cadre juridique de la concertation

Article publié le 24 janvier 2010

### Jp Cousyn

25 février, 2010 à 14:10

Bonjour, Etant habitant de Louvres et « expert de son quotidien, ce que l'on dénomme parfois expertise d'usage » qualificatif que vous nous prêtez dans le cadre des règles de la concertation de ce projet. y a t-il, ou y aura-t-il un sondage, ou referendum auprès des habitants de ces communes à la question « êtes-vous favorables ou défavorable à ce projet? »

car l'ampleur de votre projet qui va doubler la population de Louvres avec d'énormes problèmes de transports qui sont déjà saturés RER, francilienne etc ainsi que de nouvelles charges financières pour la communes et ses habitants (impôts locaux). et je ne vois pas les avantages que les habitants actuels pourraient en bénéficier.merci

### Ville Ouverte

25 février, 2010 à 18:52

Bonjour,

L'opportunité du projet d'Eco-quartier dépasse l'échelle des communes de Louvres et de Puisieux-en-France. Les raisons pour lesquelles ces communes ont été choisies pour accueillir 3500 logements sont rappelées dans l'article Pourquoi un Eco-quartier à Louvres et Puisieux en France ? L'objectif du SCOT du SIEVO est de construire 35 000 logements entre 2006 et 2025. Ce document a été validé par l'ensemble des communes à l'unanimité. Louvres et Puisieux y sont mentionnées comme pôle de développement urbain. Le projet d'Eco-quartier est donc l'aboutissement opérationnel de ces grandes orientations d'aménagement du territoire, fixé par l'Etat, la Région et les communes. Les élus de Louvres et de Puisieux, de la Communauté de communes ainsi que le conseil d'administration de l'EPA Plaine de France ont validé ce choix en 2009. L'opportunité du projet d'Eco-quartier de Louvres-Puisieux ne fera donc pas l'objet d'un référendum. Les difficultés auxquelles vous faites allusion relèvent en revanche de la question de la faisabilité du projet : Comment se donne-t-on les moyens d'accueillir ces nouveaux habitants dans de bonnes conditions ? A ce titre, l'« expertise d'usage » des habitants et leur participation aux ateliers permet l'amélioration des diagnostics et études menées et permettra demain une lecture critique et sensible des scénarios qui seront proposés.

Cordialement,

## **Jp Cousyn**

*25 fevrier, 2010 à 23:10*

Bonsoir Mr ville ouverte dommage pour le referendum,car les conséquences sont importantes pour les habitants actuels. donc vous (les élus) nous imposez votre projet d'écoquartier avec des problèmes de transports ne sont pas réglés avec la population actuelle (RER,francilienne pas terminé coté Roissy ) et qui ne le seront pas plus après le doublement de la population. donc vous faites appel au experts d'usages pour vous apporter des solutions à votre dossier lors des ateliers dans le cadre de la concertation. lorsque votre projet sera terminé, dans 15 à 20 ans quel est la ou les personnes qui seront coupables des conséquences néfastes? y a une célèbre phrase » responsable mais pas coupable » de Mme Guigou affaire du sang contaminé,à méditer.....